https://fenvac.com/proces-du-drame-de-saint-medard

Procès du drame de Saint-Médard. Une « salle de repos » à la disposition des victimes

- Revue de presse -

Publication date: mardi 17 avril 2018

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Le procès de l'accident de TER au passage à niveau de Saint-Médard-sur-Ille, le 12 octobre 2011, se tient cette semaine au tribunal correctionnel. A quelques pas des salles d'audience, un « lieu de tranquillité » a été installé, un peu à l'écart, séparé par des cloisons de la salle des pas-perdus. Seules les victimes de l'accident de TER peuvent s'y rendre à tout moment, pour se reposer.

Un espace a été aménagé au premier étage de la cité judiciaire, à quelques pas des salles d'audience. Ce « lieu de tranquillité » est un peu à l'écart, séparé par des cloisons de la salle des pas-perdus. Seules les victimes de l'accident de TER peuvent s'y rendre à tout moment, pour se reposer.

« Elles peuvent s'asseoir autour d'une table, se poser dans un coi... On propose du café, des boissons, indique Nelly Lefeuvre, coordinatrice de l'association SOS Victimes, qui est présente avec une juriste et une psychologue de l'association. Nous suivons ce dossier depuis le début. Il était convenu qu'on accompagne les victimes jusqu'au procès. »

Hier matin, avant l'ouverture des débats devant le tribunal correctionnel de Rennes, plusieurs personnes sont passées dans l'espace de tranquillité. « Nous avons échangé, quand elles le souhaitaient, sur leur ressenti, leur parcours depuis l'accident. Des victimes se connaissent. Elles avaient l'habitude de prendre le train ensemble et se remémorent le choc, l'endroit où ellse étaient. »

« Connaître la vérité »

Ce procès était attendu. Il est vécu comme une épreuve par les parties civiles qui expriment une appréhension, une angoisse, selon Nelly Lefeuvre. « Les victimes attendent de connaître la vérité. Elles veulent que la justice passe. »

Les salariées de l'association seront présentes durant toute la semaine. Un tel dispositif est rarement mis en place. La dernière fois, c'était lors du procès du drame du Queen Mary 2 devant la cour d'appel de Rennes, en mars 2009.

Source : Ouest-France
Auteur : Nathalie Flochlay
Date : 17/04/2018

Copyright © FENVAC